

Les adaptations au Standard Vegaplan Production Primaire Végétale : v4.0 par rapport à la v3.0

- Date de la dernière adaptation : 29.09.2020
- Type d'adaptation :
 - G-040
 - IPM
 - Vegaplan

Chapitre	Type d'adaptation	Scope	Description de l'adaptation dans le Standard Vegaplan v3.0
1. Introduction	Vegaplan	Tous	Chapitre 1.1.1: le paragraphe relatif à la directive relative aux énergies renouvelables est supprimé.
		Tous	Chapitre 1.1.3 relatif à l'interchangeabilité actualisé.
		Tous	Chapitre 1.2 actualisé en fonction de la suppression du chapitre "règlement de certification".
1.4 Champ d'application	Vegaplan	Bm	Produits destinés à la biomasse retirés du tableau "groupes de travail".
		LI sans man	La culture en Belgique de racines de chicons destinés au forçage en Belgique, pour son compte propre ou sous contrat de culture, relève des "légumes industriels sans intervention manuelle".
		L MF	Ajout sous les "légumes marchés du frais" de la sous-catégorie "légumes marchés du frais avec obligation de passeport phytosanitaire" pour les produits vendus avec la racine (par exemple herbes en pot).
		P	Extension du chapitre "Plants" par une référence à la Directive UE 2016/2031 relative à la santé des végétaux. Les racines de chicons cultivées sous contrat de culture et destinés à une forcerie externe relèvent de la catégorie "Plants". Clarification concernant les plants fermiers.
		Bm	Suppression du groupe de produit "Biomasse pour les biocombustibles / bioliquides".

Chapitre	Type d'adaptation	Scope	Description de l'adaptation dans le Standard Vegaplan v3.0
1.5 Groupes de travail et méthode de travail	Vegaplan	Bm	Suppression de la représentation de l'industrie pour la biomasse.
2. Termes et définitions	Vegaplan / G-040	Tous	Version NL: "instelling" remplacé par "Vestiging"
3.1.1 Stockage de produits phytopharmaceutiques et biocides	G-040	Tous	Exigence 1.1.3: adaptation des mentions obligatoires sur la porte du local phyto.
	G-040	Tous	Exigence 1.1.5: reformulation des conditions relatives à l'utilisation des produits à "usage spécifiquement professionnel"
	G-040	Tous	Exigence 1.1.10: clarification concernant les PPNU et la collecte par Agirecover.
3.1.2 Locaux de manipulation, de stockage et de vente	G-040	Tous	Exigence 1.2.5: version NL: précision concernant la lutte contre les nuisibles.
	G-040	Tous	Exigence 1.2.7: ajout des lampes à mercure.
	Vegaplan	COP COPs	Exigence 1.2.45*: refonte du texte concernant le stockage temporaire et à long terme. Extension du scope aux "COP".
	Vegaplan	Tous	Exigence 1.2.52*: stockage intermédiaire conforme si le tiers dispose d'un certificat SAC différent du certificat Standard Vegaplan/G-040.
3.1.3 Sanitaires	Vegaplan	LI man L MFsa L MFpa L MFp FP FN V V*	Exigence 1.3.1*: version NL: "in de omgeving" remplacé par "in de nabijheid" dans le cadre du benchmark avec GlobalG.A.P; version FR: "à proximité de" inchangé.
3.2.3 Caisses, conteneurs, matériel de conditionnement et paloxes	Vegaplan/G-040	Tous	Exigence 2.3.1: précision dans l'exigence à la suite de la suppression de l'exigence 2.3.9*
3.3.2 Hygiène	Vegaplan	Tous	Exigence 3.2.4*: ajout de "L'agriculteur rappelle les consignes d'hygiène à son personnel au début de la saison" dans le cadre du benchmark avec GlobalG.A.P.

Chapitre	Type d'adaptation	Scope	Description de l'adaptation dans le Standard Vegaplan v3.0
Vec	Vegaplan	L MF sa	Exigences 3.2.7* et 3.2.8*: ajout de LMFpp au scope.
3.3.3 Enregistrements, agréments, autorisations	G-040	L MF p P S	Exigence 3.3.1: adaptée au nouveau règlement sur la santé des végétaux. Ajout d'une exception pour les racines de chicons cultivées en Belgique pour le forçage en Belgique et d'une exception pour les semences sans passeport phytosanitaire.
3.3.4 Entrepreneurs	Vegaplan	L MF FP FN V V* Pdt Pdts LI	Exigence 3.4.3*: nouvelle exigence de niveau 1 : une analyse de risque pour l'eau doit être demandée si l'entrepreneur n'est pas certifié Vegaplan.
3.4.1 Matériel de reproduction et rotation des cultures	G-040	Tous	Exigence 4.1.1: refonte en fonction du nouveau règlement sur la santé des végétaux.
	G-040	L MF gg	Exigences 4.1.3 et 4.1.4 : reformulation.
	G-040	L MF p P S	Exigences 4.1.8, 4.1.9 et 4.1.11: adaptation au nouveau règlement sur la santé des végétaux. Ajout d'une exception pour les racines de chicons cultivées en Belgique pour le forçage en Belgique et d'une exception pour les semences sans passeport phytosanitaire.
	IPM	Tous	Exigence 4.1.12: ajout d'une référence à la législation applicable.
	IPM	Tous	Exigences et 4.1.14*.a&b: ajout d'une référence aux espèces résitantes.
	IPM	LMF pa LI sans man P	Exigence 4.1.16*.12.D/I: scope étendu à LI sans man et P
3.4.2 Fertilisation	Vegaplan	Tous	Exigence 4.2.10*: ajout d'une référence à la législation.
3.4.3 Produits phytosanitaires et biocides	IPM	Tous	Exigence 4.3.13*.D/I: niveau adapté de 3V à 2V.
3.4.4 Eaux utilisées pour la production primaire et les opérations connexes	G-040	Tous	Exigence 4.4.5*.D/I: ajout de "approuvé par l'AFSCA".

Chapitre	Type d'adaptation	Scope	Description de l'adaptation dans le Standard Vegaplan v3.0
	G-040	Tous	Exigence 4.4.7: ajout de l'eau autorisée pour les activités post-récolte et spécification des exigences pour le nettoyage des caisses, conteneurs et paloxes.
	Vegaplan	L MF sa L MP p	Exigence 4.4.11*: extension du scope aux LMFp
3.4.12 Luminosité	Vegaplan	L MF sa LMFp PFFS	Exigence 4.12.1*: extension du scope aux LMFp
3.4.14 Durabilité de la biomasse d'origine agricole	Vegaplan	Bm	Exigences 4.1.14*.D – 4.1.14*.D: supprimées
3.5.1 Mesures générales de lutte contre les organismes nuisibles ou de quarantaine pour les plantes et les produits végétaux	G-040	Tous	Exigence 5.1.1.D: adaptation de la liste d'organismes en fonction de la nouvelle directive sur la santé des végétaux et référence au site de l'AFSCA.
	Vegaplan	L MF sa LMF p FPFN	Exigence 5.1.4*: LMFp ajouté au scope.
3.5.2 Mesures de lutte contre les nématodes à kystes	G-040	Pdt Pdts P	Exigence 5.2.1: dérogation pour la culture dans les serres permanentes
3.5.3 Mesures de lutte contre la pourriture brune et la pourriture annulaire	G-040	Pdt Pdts P	Exigence 5.3.1: ajout d'une commune dans les zones protégées.
	G-040 / IPM	Pdt Pdts LI L MF sa	Exigence 5.3.4: LMFpp ajouté au scope.

Chapitre	Type d'adaptation	Scope	Description de l'adaptation dans le Standard Vegaplan v3.0
		L MF pa LMF pp	
3.5.4 Mesures relatives au feu bactérien des pommes et des poires	G-040 / Vegaplan	FP FN	Exigences 5.4.1 – 5.4.2: Exigences adaptées en fonction de la nouvelle directive sur la santé des végétaux: distinction entre les situations dans et hors des zones tampon pour le feu bactérien.
3.5.9 Mesures relatives à la chrysomèle du maïs	Vegaplan/IPM	Cop Mf	Exigence 5.9.2*.D/l: nouvelle exigence concernant la lutte contre la chrysomèle du maïs en Flandre.
4. Exportation vers des pays tiers	G-040	Tous	Chapitre 4 réécrit en fonction du nouveau module GM1 de l'AFSCA. Adaptation des exigences 8.1.1 à 8.1.4.
5. Notification obligatoire	G-040	Tous	Chapitre 5.1: adaptation à la situation actuelle.
	G-040	Tous	Chapitre 5.2 (limites de notification): adapté en fonction de la nouvelle directive sur la santé des végétaux (UE) 2016/2031. Le tableau reprenant les organismes de quarantaine est supprimé et remplacé par une référence à la liste mise à jour sur le site web de l'AFSCA.
6.1 Enregistrement	G-040	Tous	Le chapitre 6.1.8 "enregistrement dans le cadre de l'agrément des passeports phytosanitaires" est ajouté dans le cadre de la nouvelle directive sur la santé des végétaux (UE) 2016/2031.
	G-040	L MF p P S	Exigence 6.3.9: nouvelle exigence relative à l'enregistrement des passeports phytosanitaires : ajoutée dans le cadre de la nouvelle directive sur la santé des végétaux.
	Vegaplan	Tous	Exigence 6.3.11.4*: nouvelle exigence relative à l'historique de cultures des 5 dernières années. Ajoutée dans le cadre du benchmark avec GlobalG.A.P.
	Vegaplan	Pdt LMF LI PFFS FPFN H	Exigence 6.3.13*: fiche de transport exigée en cas de transport par un tiers autre que le transport secondaire par un entrepreneur.

Chapitre	Type d'adaptation	Scope	Description de l'adaptation dans le Standard Vegaplan v3.0
6.2 Aperçu des documents à conserver	G-040	Tous	- Exigence 1.1.12 ajoutée à des fins de clarification.
	G-040/Vegaplan	Tous	Exigences 2.3.1; 2.2.2; 2.4.7*; 3.3.1; 3.3.2; 4.1.6; 4.1.7; 4.1.8; 4.1.16*.1.a&b;5.2.2; 5.3.1: ajout de la mention de ces exigences pour lesquelles des documents doivent être conservé.
	G-040	Tous	Exigence 4.1.1: adaptée en fonction de la nouvelle directive sur la santé végétale.
	G-040	L MF p P S	Exigence 4.1.9 – 4.1.11: Lmfp ajouté au scope.
	Vegaplan	Bm	Exigences 4.14.1 – 4.14.4: Suppression des exigences relatives à la biomasse
	G-040	Tous	Exigence 8.1.2: remplacée par l'exigence 8.1.3 avec une formulation adaptée en fonction du nouveau chapitre "exportation vers des pays tiers".
Règlement de certification	Vegaplan	Tous	Chapitre 7: supprimé; repris dans un document séparé.
Annexe 1	G-040	Tous	Quelques adaptations textuelles.
Annexe 2	G-040/Vegaplan	Tous	Procédure de bris de verre: ajout des mesures à prendre en cas de bris de lampes au mercure et de plastique dur. Ajout dans le cadre du benchmark avec GlobalG.A.P.
Annexe 3	G-040	Tous	Quelques clarifications et adaptations textuelles.
Annexe 4	G-040	Tous	Révision de l'annexe en fonction de la nouvelle directive sur la santé végétale (UE) 2016/2031.
Annexe 11	G-040	Tous	Quelques clarifications et adaptations textuelles.
Annexe 12	G-040	Tous	Révision de l'annexe relative à l'étiquetage en fonction des normes commerciales et de la législation en vigueur.
Annexe 13	Vegaplan	Bm	Références à la production de biomasse: retirées de l'annexe.
Annexe 16	Vegaplan / G-040	Tous	Mise à jour de la législation.